

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	7 (1934)
Heft:	3
Artikel:	La construction à Lausanne
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-119904

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En 1931 on peut compter 50 villes canalisées. Les réseaux d'eau potable et l'électrification sont également en progression.

La construction des nouvelles villes est basée sur un plan de colonisation. Les facteurs qui interviennent sont: la création de nouvelles industries, l'exploitation de matières premières et une politique tendant à augmenter le nombre des centres de culture urbaine. A l'exception des cités de villégiature de la Crimée, on ne connaît que des villes industrielles.

Durant la période « utopique », il existait deux tendances: l'une préconisant la ville éparpillée (centrifuge) et l'autre la ville concentrée (centripète). Aujourd'hui cette dernière conception est seule admise, car la ville doit être le noyau actif d'où partent les initiatives.

L'extension de Moscou présente de grandes difficultés, car on ne désire pas augmenter sa population et les nouvelles industries ne sont plus admises. Malgré ces mesures on compte encore sur un accroissement inévitable allant à 4 millions d'habitants.

L'organisation de la construction.

Les architectes et entrepreneurs privés n'ayant plus le droit de pratiquer sont remplacés par de grands bureaux d'études techniques ou de vastes entreprises appelées Trusts. Malgré cet effort de concentration, les progrès de l'industrie des bâti-

ments sont insuffisants, tant au point de vue de la qualité que de la quantité. Les briques, le ciment et le fer faisant souvent défaut, on construit en bois et parfois en pisé. Ces matériaux déterminent naturellement une architecture qui ne peut se mesurer avec celle de nos pays.

Architecture moderne et traditionnelle.

Comme nous le disions plus haut, l'architecture moderne et la révolution semblaient être deux conceptions étroitement liées. Mais les jeunes architectes révolutionnaires qui menaient le mouvement constituaient une minorité et n'avaient pas d'expérience suffisante, aussi leur crédit dura-t-il peu, et lorsque les tâches pressantes se présentèrent, il fallut s'adresser aux vieux spécialistes, qui apportèrent leur technique, mais aussi leur bagage de formes académiques et traditionnelles. C'est la raison pour laquelle l'architecture soviétique est aujourd'hui semblable à celle du régime précédent, tandis que l'architecture moderne est considérée par beaucoup comme un signe de décadence du régime capitaliste. Par contre, les problèmes d'urbanisme sont traités dans un esprit différent, parce qu'ils reflètent une économie nouvelle. Il n'existe d'ailleurs pas de dictature dans ce domaine. C'est l'opinion publique et, dans le cas particulier, les discussions au sein de l'Union des architectes de l'U.R.S.S. qui donneront à la Russie son architecture de demain.

La construction à Lausanne.

Dans un article paru dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, M. Maxime Reymond jette un cri d'alarme à propos de l'activité dans l'industrie du bâtiment.

« En 1931, la direction des travaux avait donné l'autorisation de construire pour 1413 logements; en 1932 pour 1094 logements. Ces chiffres étaient déjà hors de proportion avec les besoins réels, puisque la population de notre ville n'augmente qu'à 2000 habitants par an, ce qui ne nécessite que 500 logements nouveaux.

Cependant, l'année 1933 tient et de beaucoup le record: 1373 logements autorisés pour le premier semestre, 1478 pour le second semestre, soit au total 2851 appartements. C'est plus que l'on en a autorisé à Berne, à Bâle et même à Zurich.

Sans doute, qui dit autorisation de construire n'entend pas que la construction se fera nécessairement. Nous l'avons déjà dit plusieurs fois. Néanmoins, les permis d'habiter — qui sont un indice plus décisif — ont porté en 1931 sur 1151 logements, en 1932 sur 1543, en 1933 sur 1361 logements, dont 510 dans le premier semestre et 851 au cours du second semestre.

Au total, en trois ans, 4055 logements nouveaux alors qu'il en fallait seulement 1500 pour loger les 6000 habitants arrivés à Lausanne durant cette période. Il y a donc eu 2500 logements achevés de trop.

Et ce n'est point fini. Il suffit de rappeler les énormes constructions en cours: avenue de Rumine, chemin Vinet, avenue de France, Petit-Chêne et Grand-Chêne, Jurigoz et Mont-Choisi, constructions qui seront terminées, pour la plupart, cette année, et qui, à elles seules, jettent sur le marché plus de 1000 logements nouveaux.

C'est absolument fou. Il faut, il est vrai, constater aussi dans ces derniers mois un ralentissement dans les autorisations données: 1373 logements durant le premier semestre de 1933, 1117 dans le troisième trimestre, et 461 seulement dans le quatrième. Mais nous savons que les spéculateurs n'ont pas encore abandonné la partie.

Il faut une fois de plus insister fortement pour que cela cesse, sans quoi nous aboutirons à une catastrophe. La Municipalité prévoyait, l'automne dernier, 3500 logements vacants pour ce printemps. On peut carrément compter aujourd'hui plus de 4000.

Au train où la population de Lausanne augmente, il faudrait au moins six ans pour absorber cette production. C'est insensé. »

« Le ralentissement nécessaire ne peut venir que des intéressés eux-mêmes. Il paraît plus utile aujourd'hui de mettre les bâtiments un peu anciens, de 20 ou 30 et 40 ans en arrière, au niveau des besoins et des commodités du jour, que de faire

continuellement du neuf. On évitera ainsi la débâcle de nombre de propriétaires qui se trouvent actuellement dans une situation difficile, et l'on évitera aussi d'en lancer d'autres dans l'aventure. C'est ce moyen terme qu'il paraît prudent d'user maintenant, pour quelques années. Beaucoup d'ouvriers y trouveront leur compte. Les autres pourront bénéficier des travaux publics que l'autorité

doit envisager d'autre part.»

La conclusion de l'article de M. Reymond est intéressante à noter. Nous publierons volontiers les observations de ceux de nos lecteurs qui arriveraient peut-être à d'autres conclusions ou propositions, car le problème est plus difficile que ne semble le prévoir l'auteur de cet article.

(Réd.)

Mouvement de la population et les logements, à Lausanne.

Nous extrayons d'une statistique établie par la Municipalité de Lausanne les renseignements suivants.

Durant le dernier trimestre de 1933, l'augmentation de la population a été de 1022 habitants.

La population stable de la ville était au 31 décembre 1933 de 82.165 habitants.

Il y avait, en outre, à la même date, 1734 personnes dans les hôtels.

Durant le même trimestre, la Municipalité a accordé des **permis de construire** pour 50 bâtiments comprenant 461 appartements. Ces derniers se répartissent comme suit:

Appartements d'une pièce	70
» de deux pièces	209
» de trois »	118
» de quatre »	40
» de cinq »	18
» de six » et plus	6

au total 1118 pièces (les cuisines, chambres de bain et dépendances ne sont pas comptées comme pièces).

48 de ces 50 immeubles auront le chauffage central général et deux le chauffage par appartement. Ils auront tous des chambres de bain dans leurs appartements. 47, soit 457 appartements, auront le service général de distribution d'eau chaude.

27 de ces établissements sont à l'est de la ville, 12 à l'ouest et 11 au sud.

Le **permis d'habiter** a été délivré pour 28 immeubles comprenant 158 appartements.

Appartements d'une pièce	23
» de deux pièces	60
» de trois »	47
» de quatre »	19
» de cinq »	5
» de six » et plus	4

au total 416 pièces. 24 de ces immeubles ont le chauffage général, deux le chauffage par appartement, deux enfin n'ont pas le chauffage central. 22 bâtiments, soit 126 appartements, sont équipés pour le service général de distribution d'eau chaude, 26 immeubles (137 appartements) sont munis de chambres de bain. 18 de ces immeubles sont à l'est, 7 à l'ouest et 3 au sud de la ville.

Fondation du Logement Ouvrier, à Lausanne.

Le Conseil d'administration de la Fondation du Logement Ouvrier s'est réuni, le 9 février, sous la présidence de M. F. Ribi, conseiller communal.

Le rapport annuel présenté par le président constate que l'année 1933 a été fertile en incidents qui ont compliqué la tâche du bureau de la Fondation. Il faut voir là une répercussion de la crise et une de ses conséquences la plus douloureuse: le chômage. L'état d'esprit de quelques-uns des locataires s'en est ressenti fâcheusement.

Les mutations ont été plus nombreuses que l'année précédente, et, malheureusement, cela n'a pas été sans pertes de loyers.

Le Conseil d'administration s'est vu dans l'obligation de réduire, à l'avenir, à un mois le délai d'avertissement pour le congé donné aux locataires. Il arrivait, en effet, dans la plupart des cas, que ceux-ci refusaient de payer leur loyer dès le jour où ils avaient reçu leur congé.

La rentrée des loyers occasionne souvent de nombreuses démarches auprès des communes ou des institutions d'assistance publique.

M. Desvoigne, le surveillant du groupe de la

Borde, n'a pas la tâche facile, et, s'il est obligé de faire montre d'une poigne un peu ferme, on aurait tort de s'en plaindre. Il s'agit de maintenir l'ordre et la concorde dans un groupe qui compte 48 ménages avec une centaine d'enfants.

La **Commission des logements**, qui procède à des inspections régulières, a rendu de précieux services au bureau. Le contrôle qu'elle exerce a une heureuse répercussion sur la tenue des logements.

Les pourparlers avec la Commune de Lausanne en vue de la réalisation du **Groupe de Tivoli** (64 logements), actuellement en construction, ont été fort longs. La Commission communale pour l'amélioration des logements a tenu de nombreuses séances et le projet de la Fondation du Logement Ouvrier a été soumis à une critique serrée dont il est sorti enfin victorieux.

Les travaux de construction ont pu commencer au mois de septembre.

De nombreuses demandes de location sont déjà parvenues au Bureau.